

Comité international de soutien à Adlène Hicheur

Annecy le 18 novembre 2010

c/o Mr J.P.Lees

1785 route des vignes

74370 Villaz

<http://pagesperso-orange.fr/soutien.hicheur/>

**Monsieur le Juge Christophe Teissier
Tribunal de grande instance de Paris
Pole Anti Terroriste
4 Boulevard du Palais
75055 PARIS CEDEX 01**

Objet : Affaire Adlène Hicheur

Copie à Maitre Dominique Beyreuther

A Monsieur le Juge Christophe Teissier

Nous vous informons de la création d'un comité de soutien à Mr Adlène Hicheur, sous la forme d'une association loi 1901 déclarée auprès de la préfecture de Haute Savoie sous le n° W741002193. La création de ce comité a donné lieu à un article dans la revue scientifique « Nature » (<http://www.nature.com/news/2010/101108/full/news.2010.592.html>).

Après treize mois d'incarcération, nous nous inquiétons de l'avenir de ce jeune physicien et de la possibilité qu'il ait, s'il était finalement innocenté des charges qui pèsent sur lui, de poursuivre sa carrière. Nous sommes préoccupés par la lenteur de l'enquête et qu'il soit possible en France de maintenir si longtemps une personne en détention provisoire, sur des accusations, à notre connaissance sans base matérielle.

Il nous apparait que si l'accusation ne se base pas sur des faits matériels concrets et avérés, mais sur des spéculations de contacts virtuels hautement aléatoires, n'établissant pas sa dangerosité, Mr Adlène Hicheur doit être libéré sans délai, dans l'attente de plus amples informations. Sinon la perspective de voir son dossier en suspens pendant plusieurs mois, ou années, représenterait un terrible gâchis humain et un signal très négatif vis-à-vis des gens issus de la diversité et qui ont choisi la voie de l'intégration et des études.

Nous nous étonnons enfin et considérons intolérables les fuites répétées dans cette affaire prêtant à M. Adlène Hicheur des propos ou des intentions qu'il n'a pas commis.

Une intervention de Mr Frédéric Péchenard citée dans Le Monde en date du 17/11/2009 fait ainsi état de ce que « *le physicien franco-algérien Adlène Hicheur projetait, selon les services de renseignement, de commettre un attentat contre l'armée française, sur le site du 27e bataillon de chasseurs alpins d'Annecy (Haute-Savoie)* ». Il en est de même d'une interview de M Daguzan (Libération, 21 septembre 2010). Plus récemment, dans un livre de Mr Mathieu Guidère "les nouveaux terroristes" (Editions Autrement 2010) on peut lire dans un chapitre intitulé Un physicien solitaire (page 39) et consacré à Adlène Hicheur : « *...Lors de son interrogatoire, il a reconnu avoir eu des contacts avec AQMI et avoir eu "envie" de commettre un attentat, même s'il n'a pas eu le temps de passer à l'acte. Certes il n'a pas commis d'actes matériels de préparation mais cela suffit à l'incriminer selon la loi antiterroriste française. Cette intention de passer à l'acte, il l'a exprimée dans ses communications par Internet avec des membres d'AQMI, dont le chef de l'époque, Abdelmalek Droukdal, ne cessait de menacer la France de façon véhémente. Selon les enquêteurs, A.H. est allé jusqu'à suggérer aux membres d'AQMI des sites à frapper en France* ». **Il nous semble que de telles affirmations constituent une violation du secret de l'enquête et une atteinte à la présomption d'innocence.**

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Juge, de veiller à ce que cette affaire se résolve dans les meilleurs délais et à ce que la détention provisoire de Mr Hicheur, qui souffre comme vous le savez d'une hernie discale, ne se prolonge pas de manière injustifiée.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Comité International de soutien à Adlène Hicheur, Jean-Pierre Lees, président,